

s/c HOTEL DU 2 FEVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 14 : SEANCE DU 25 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le 25 juillet ;
La Conférence Nationale a poursuivi ses travaux en séance plénière, séance ouverte à 15 heures 20 minutes.

Prenant la parole, le Président a rappelé à l'Assemblée les préoccupations fondamentales des Assises Nationales que sont le pardon et surtout la réconciliation, fondement de la société nouvelle.

Pour ce faire, il a invité les délégués à éviter la démesure dans leur comportement lorsqu'ils sont touchés par les déclarations. Il a rappelé également les conditions indispensables au pardon que sont la reconnaissance de la faute et le repentir. Il a ensuite exhorté chacun à éviter le langage vexatoire et blessant, à écarter de lui l'esprit de vengeance afin de permettre la survie de notre Nation avec l'aide du Tout-Puissant.

Le Président a ensuite proposé un ordre du jour qui a été adopté par l'Assemblée et qui s'articulait autour des trois points suivants :

- 1° Rapport de la séance du 24 juillet 1991,
- 2° Suite des communications,
- 3° Divers.

Après la lecture et l'adoption du rapport de la précédente séance, la liste des communications a été ouverte avec celle de l'Union Musulmane du Togo présentée par EL HADJ FALANA. Après avoir imploré le pardon et demandé la bénédiction de Dieu pour tous, l'intervenant a déploré la confiscation des biens de la Nation par certains avant de faire des propositions en vue d'une résolution rapide des divers problèmes de notre société. Il a surtout souhaité que les Maisons de Culte ne soient plus des centres de propagande politique. Dans une autre partie de sa communication, l'orateur a exposé la conception islamique des Droits de l'Homme et a exigé que dans la nouvelle société togolaise tous les citoyens soient égaux devant la loi.

Prenant la parole pour le compte de la FONDATION Sylvanus OLYMPIO, Monsieur Yao Winny DOGBATSE, après avoir déploré la campagne de discrédit qui a été orchestrée pendant 24 ans pour salir la mémoire du véritable père de la Nation togolaise, a dressé une biographie élogieuse du premier Président de la République Togolaise, biographie suivie d'un bilan sommaire des réalisations que celui-ci a eu le temps de faire avant d'être surpris par le coup d'Etat du 13 janvier 1963. L'intervenant a, par la suite déploré la volonté machiavélique des dirigeants de faire tout pour effacer cet homme de l'histoire du Togo et la haine qu'ils ont nourrie durant toutes ces années à l'égard de sa famille. Pour terminer, Monsieur DOGBATSE a souhaité entre autres une réhabilitation effective de Sylvanus OLYMPIO avec l'organisation d'obsèques nationales, la construction d'un mausolée où seront déposées ses cendres et celles des autres combattants de l'indépendance, une relecture de l'histoire de notre pays, la suppression du 13 janvier comme fête nationale, l'ouverture de la voie Lycée de Tokoin-Hôpital à tous, la nécessité de rebaptiser nos rues avec des noms des pères de l'indépendance et de dénommer l'aéroport de Lomé, Aéroport Sylvanus OLYMPIO.

Il faut noter qu'avant cela, la FONDATION Sylvanus OLYMPIO avait réclamé le PARDON pour l'assassin et ses complices.

C'est au pouvoir législatif, dont le porte-parole est Monsieur AKOUETE Mensah que devait revenir l'honneur de prendre la parole.

Celui-ci a d'abord tenu à remercier les électeurs des 4 et 8 avril 1990 et à dépeindre le vrai visage de l'Assemblée Nationale qui, inféodée au Parti unique, était totalement soumis et ne représentait qu'un paravent politique pour simuler la démocratie.

L'intervenant a ensuite insisté sur les efforts fournis par les députés et leur détermination à combattre avec le peuple pour l'avènement de la démocratie malgré cette situation de dépendance teintée de relents tribalistes regrettables.

Abordant les problèmes constitutionnels, le représentant du Parlement a reconnu à la Conférence Nationale le droit de dresser l'acte de décès de la Constitution de 1980 qui, bien qu'en vigueur, se révélait illégitime devant la Charte des Partis qui incarnait la nouvelle légitimité.

Il y avait donc abrogation tacite de cette Constitution.

Monsieur AKOUETE a enfin lancé un appel à la lutte contre le tribalisme, à la tolérance et à l'amour après avoir demandé à la Conférence de réhabiliter l'Assemblée Nationale par la création d'un véritable Etat de droit où la séparation des pouvoirs sera une réalité et où le combat d'idées l'emportera à jamais sur le crépitement des armes.

Pour sa part, le Chef ATI, représentant le monde rural d'Assoli a, après un hommage rendu aux vaillants combattants de la liberté, essayé de démontrer comment sa Préfecture, après être arbitrairement rattachée à la région de la Kara, a été rétrécie au profit de la Préfecture de la Kozah dont les ressortissants essaient de s'approprier abusivement les terres. Il a beaucoup insisté sur la négligence totale par les pouvoirs publics de la Préfecture d'Assoli malgré les énormes potentialités dont dispose

celle-ci. Il en résulte une dépendance totale de cette dernière vis-à-vis de la ville de Kara. Monsieur ATI a recommandé la réintégration de la Préfecture d'Assoli dans la région centrale après une redéfinition de ses limites et la réhabilitation de la langue Cotocoli. Il a enfin livré à la Conférence un message des habitants d'Assoli qui demandait aux délégués d'être fermes, tolérants et miséricordieux.

Quant à Monsieur TEVI Mensah Adjévi, représentant du SYNBANK (Syndicat des Banques), il a fait le procès de la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT). A travers une analyse qui a essayé de révéler au grand jour les divers maux qui rongent la CNTT, notamment les élections truquées, le muselage des responsables, l'omnipotence du Secrétaire Général, le tribalisme, les violations des lois protégeant les employés, plus particulièrement les licenciements abusifs, le silence devant les brimades des pouvoirs publics et la complicité avec ceux-ci, l'intervenant a tenté de démontrer l'incapacité de la Confédération de représenter valablement les intérêts des travailleurs. C'est pour cette raison qu'il recommande la dissolution des organes directeurs actuels et la liquidation de la Confédération.

Après la suspension de la séance à 17 heures 44 minutes, la reprise à 18 heures 25 minutes se fera avec la communication de Monsieur WENYIGLO représentant du Parti Socio-Libéral Togolais (SOLITO). Après un exposé des raisons qui ont justifié la création de son Parti, l'intervenant a constaté l'échec de notre pays dont les gouvernants, contrairement à ce que pense SOLITO, n'ont pas cru devoir placer l'homme au centre de leurs préoccupations mais en ont plutôt fait un outil politique. Cette communication s'attachera essentiellement au secteur primaire dont l'orateur a démontré l'importance dans notre pays et abordé les divers problèmes avant d'émettre des propositions de remèdes qui tendent à soigner ce secteur d'activité dans le plus grand intérêt du paysan qui sera écouté, participera à la prise des décisions qui le concernent et pourra ainsi se prendre en charge au lieu d'être un éternel assisté.

Le Conseil National du Patronat, par la voix de Monsieur KOUDOYOR Joseph, a décrit dans sa communication les grands maux qui freinent le développement des entreprises au Togo, et qui freinent donc l'avènement de la démocratie car sans le développement cette dernière n'est qu'une utopie.

Pour le Conseil National du Patronat, la situation alarmante des entreprises togolaises ne s'explique pas seulement par la conjoncture économique internationale, mais surtout par une série de facteurs internes auxquels il convient de s'attaquer par un assainissement de tous les domaines d'activités et de l'environnement des entreprises en supprimant notamment les procédures administratives inefficaces, en instaurant la concertation entre le pouvoir et les organisations professionnelles, et en revisant complètement la fiscalité togolaise afin de l'adapter aux réalités de l'économie. Il a également souhaité la suppression de l'impôt de solidarité et la révision du système de sécurité sociale. Monsieur KOUDOYOR a conclu son exposé par un appel à la lutte contre la haine tribale, la jalousie et l'arbitraire, érigés en principe et par la proposition à la Conférence Nationale de rétablir l'ancienne devise du Togo : Travail-Liberté-Patrie.

C'est ensuite Monsieur ETSI Agbéko, délégué du monde rural de Kloto qui a pris la parole pour présenter certains aspects de la vie des agriculteurs de Kloto. Avant d'entrer dans le vif du sujet, l'intervenant a tenu à rappeler à l'Assemblée l'importance du problème de métayage, source de nombreux conflits sociaux dans la Préfecture. Il a ensuite énuméré les difficultés que rencontre la population de Kloto dans sa vie quotidienne : augmentation des prix des produits pharmaceutiques, insuffisance des structures hospitalières, qualité médiocre de l'enseignement primaire et inadaptation de l'enseignement secondaire aux besoins de développement.

S'attaquant au domaine économique, Monsieur ETSI a mis l'accent sur les problèmes que rencontrent les producteurs de café et de

cacao, qui, depuis la rénovation des plantations, ont vu leurs revenus diminuer et leurs dettes s'accumuler à cause de la chute des prix du café et du cacao. Pour éviter le risque d'une totale décrépitude de la caféière et de la cacaoyère togolaises, le délégué du monde rural de Kloto propose l'annulation de la dette totale des paysans vis-à-vis de la SRCC (Société de Rénovation de la Caféière et de la Cacaoyère), une diminution significative du prix des engrais, la diversification de la production caféière et une réforme de l'administration locale consistant en l'érection des collectivités locales villageoises en communes.

Après cette communication, la commission ad hoc travaillant au projet d'Acte N° 3 portant mesures conservatoires, a présenté la seconde mouture de son texte. Messieurs TCHINDE et KORTHO ont tour à tour pris la parole pour émettre des réserves quant au gel des actifs de la CNTT et du RPT ancien.

Le débat sur cette question n'a été ouvert qu'après la deuxième pause qui a duré de 20 heures à 20 heures 40 minutes. Le consensus s'étant fait autour de l'idée que les biens du RPT ancien, creuset national, appartiennent au peuple tout entier. L'Acte N° 3 a été mis au voix. Il a été adopté par la majorité des délégués présents dans la salle avec deux voix contre et une abstention.

Prenant la parole, le Ministre BARQUE a essayé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la non participation du gouvernement au vote de l'Acte N° 3. Mais ses tentatives se heurteront au fait que deux (2) des membres du Gouvernement (Madame Ahlonkoba AITHNARD et Monsieur Komlanvi KLOUSSEH) ont participé à ce vote et ceci dans le sens positif c'est-à-dire, en se prononçant pour.

La série des communications a repris avec celle de "Démocrates sans Frontières". Monsieur ABBEY Victor, représentant cette Association a exposé les inquiétudes que l'on peut éprouver pour la construction de la Nation togolaise. Il a montré comment la question linguistique peut être ferment de division entre les

différents groupes ethniques. Pour l'intervenant, il s'agit d'enrayer les risques de dérapage tribaliste en surmontant certains comportements individuels quotidiens. Dans cette perspective, il convient d'adjoindre aux efforts d'éducation des églises, associations philosophiques et clubs services, des actions individuelles permettant de lutter contre les complexes de supériorité et d'infériorité. "Démocrates Sans Frontières" a ensuite recommandé aux délégués de prendre un acte par lequel la Conférence Nationale demandera au Gouvernement de Transition de prendre toutes les mesures pour détruire les barbelés posés sur la frontière Togo-Ghana.

Monsieur FIANGOR K. M. Roger a ensuite parlé au nom de la Fédération Togolaise des Associations et Club UNESCO (FTACU). L'intervenant a orienté son exposé autour d'une nouvelle vision de la vie socio-culturelle dans le milieu jeune. En effet, selon lui, à cause de la naissance de la JRPT, provoquant la dissolution de 42 associations de jeunes, les jeunes manquent de cadres pour affiner leur vision du monde. Il s'est donc félicité de la création récente d'une centaine de mouvements de jeunes. Fustigeant la politique culturelle du régime qui a instauré une confusion entre folklore et culture, et freiné la production artistique dans le pays, Monsieur FIANGOR a proposé au nom de son Association, la création de Centre Culturel Togolais et l'extension de l'effort d'éducation et d'alphabétisation.

Il a conclu sa communication en lançant un appel à l'unité aux jeunes qui constituent la génération du pardon.

La dernière communication a été celle de l'Union Nationale des Transporteurs Routiers du Togo (UNATROT). Monsieur Francis AGBAGLI a présenté les propositions des transporteurs routiers du Togo, propositions qui visent à redynamiser le secteur des transports routiers qui, tout en étant une vache à lait, a été négligé durant ces dernières années. Il s'agit entre autres d'une diminution et d'une meilleure organisation des contrôles routiers et douaniers, de la baisse des primes d'assurance et du prix du carburant, du rattachement

du Service du Permis de Conduire au Ministère du Commerce et des Transports et de la suppression de l'Impôt sur le Revenu du Transporteur Routier (IRTR). L'UNATROT a demandé à la Conférence la création de commissions autonomes pour contrôler la gestion des gares routières, l'organisation des examens de permis de conduire chaque jour ouvrable et a exigé le remboursement des sept cent mille (700 000) francs CFA versés pour la libération des transporteurs arrêtés en novembre 1990.

Au cours des divers qui ont ensuite été abordés, une commission a été constituée pour le choix d'un cabinet d'audit qui doit contrôler la gestion du budget de la Conférence.

L'Assemblée a également écouté la lecture d'une mise au point de la famille MEATCHI faisant suite au communiqué du Ministre de la Justice en date du 22 juillet 1991 et dans laquelle ladite famille demandait également l'autorisation de la Conférence en vue d'exhumer le corps de Antoine MEATCHI et de lui organiser des obsèques nationales.

Enfin, le porte-parole de la Conférence a proposé la création d'une structure informelle destinée à suivre la traduction des communiqués de presse dans les 22 langues nationales utilisées à la radio.

La séance a été levée à 22 heures 30 après une minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 25 Juillet 1991

Le Rapporteur Général,

Me Jean Yaovi DEGLI